

# SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Association reconnue d'Utilité publique par décret du 30 avril 1970  
Héritière de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés  
et de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons  
Siège Social : 31, Cité d'Antin – 75 009 PARIS



## Centre de Formation et d'Intervention de LYON

Bateau « Le PACHA » - Situé face au 10, Avenue Leclerc – Lyon 7<sup>ème</sup>

CONTACT@SNSMLYON.FR  
<http://www.snsmlyon.fr/>

# FORMATION CONTINUE NAGEUR SAUVETEUR

*dans le cadre de la révision quinquennale du BNSSA - 2012*

## UV 1 : FORMATION CONTINUE PSE1

Formateurs	Moniteurs PAE1 - Nageurs Sauveteurs SNSM
Durée	6 h
Dates	<u>Session 1</u> : Dimanche 13 Novembre 2011 <u>Session 2</u> : Dimanche 05 Février 2012
Horaires	8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00
Lieu	Bateau « Le PACHA »

## UV 2 : PREPARATION AQUATIQUE

Formateurs	Nageurs Sauveteurs SNSM
Durée	10 h minimum
Dates	Chaque Vendredi à partir de l'inscription et jusqu'à l'examen de révision
Horaires	20h45 / 22h00
Lieu	Piscine de VAISE située 50 Rue Sidoine Apollinaire Lyon 9 <sup>ème</sup>

## UV 3 : PREPARATION SPECIFIQUE ASN

Formateurs	Nageurs Sauveteurs SNSM
Durée	3 h
Dates	Vendredi 06 Janvier 2011 Vendredi 13 Février 2011
Horaires	19h15 / 20h45
Lieu	Piscine de VAISE située 50 Rue Sidoine Apollinaire Lyon 9 <sup>ème</sup>

# FORMATION CONTINUE NAGEUR SAUVETEUR

*dans le cadre de la révision quinquennale du BNSSA*



## *Détail des épreuves :*

### **Epreuve N°1 :**

Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- une plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 1,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et est située à 5 mètres au plus de la fin du parcours ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au dessus du niveau de l'eau. A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

**Pour être jugé apte**, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :

- 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.

### **Epreuve N°2 :**

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche. Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

**Pour être déclaré apte**, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.



**Former pour Sauver**  
<http://www.snsmlyon.fr/>

